

Visa Schengen (Séjour de moins de 90 jours)

Avec un visa Schengen, vous pouvez voyager dans tous les pays de l'espace Schengen. Cependant, la demande de visa doit être faite auprès de l'ambassade du pays dans lequel se trouve votre destination principale. L'**Allemagne** est votre **destination principale**, si vous restez le plus longtemps en Allemagne pendant votre séjour ou si vous y honorez un rendez-vous d'affaires (objet principal du voyage).

Vous devez faire vous-même la demande de visa. Cela est **possible - au plus tôt - 6 mois avant** la date de départ prévue. Nous vous conseillons de soumettre votre demande **au moins 4 semaines avant** votre voyage.

Procédure de demande :

1. Veuillez prendre **rendez-vous pour un visa Schengen** sur le site web suivant :
https://service2.diplo.de/rktermin/extern/choose_realmList.do?locationCode=abid&realmId=734
2. Veuillez organiser **les documents nécessaires dans l'ordre indiqué ci-dessous**. Les demandes incomplètes ne seront pas acceptées. Il vous faudra ensuite prendre un nouveau rendez-vous!
3. Les **frais de visa** s'élèvent à **60 000 FCFA pour les adultes, 30 000 FCFA pour les enfants** entre 6 et 11 ans et sont gratuits pour les enfants de moins de 6 ans. Ils doivent être réglés en espèces.
4. Le **délai de traitement** est d'environ 5 jours ouvrables. **Lisez sur votre reçu** le jour exact et les horaires de retrait des passeports. **Attention: Venez à l'heure.** Votre passeport peut être retiré par vous-même ou par une personne qui aura reçu un mandat écrit (ex.: procuration). Le **reçu remis (Abholzettel)** lors de la demande de visa est à présenter obligatoirement.

Liste des documents à fournir :

	Nombre et type	Document
		Les documents de cette liste doivent être présentés pour tous les buts de voyage. En outre, selon l'objet du voyage, les documents supplémentaires figurant dans la liste ci-dessous doivent être fournis.
<input type="checkbox"/>	1 original	Passeport / La validité doit dépasser la période de voyage prévue d'au moins 3 mois. Le passeport doit disposer de 3 pages vierges minimum.
<input type="checkbox"/>	1 original	Formulaire de demande électronique, dûment rempli, imprimé et signé, voir https://VIDEX.diplo.de
<input type="checkbox"/>	1 original	Fiche d'information signée sur les conséquences juridiques des contrefaçons et fausses informations au cours de l'entretien (par exemple, interdiction d'entrée), à télécharger ici : https://abidjan.diplo.de/blob/1822678/c6ad7ce8cba06fa862dc6547d7288ad5/downloaddatei-belehrung-53-54-dt-fr-data.pdf
<input type="checkbox"/>	1 original	Photo de passeport biométrique , non agrafée ou collée. Voir les exigences biométriques ici: Fotomustertafel
<input type="checkbox"/>	1 copie	Copie de la page-photo du passeport

<input type="checkbox"/>	1 copie	Les copies des anciens passeports expirés s'ils contiennent des visas (seulement des pages avec visas ou cachets). Cela nous permettra de savoir où vous avez déjà voyagé.
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Pour les non-Ivoiriens : permis de séjour en cours de validité pour la Côte d'Ivoire et pour les ressortissants de la CEDEAO : carte consulaire délivrée par l'ambassade de leurs pays d'origine.
<input type="checkbox"/>	1 copie	Assurance maladie de voyage avec une couverture d'au moins 30.000 Euros pour les frais de consultation médicale et d'hospitalisation, valable pour la période de voyage demandée. Si vous demandez un visa d'un an avec entrées multiples, l'assurance maladie doit couvrir que la première période de séjour prévue.
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Preuve de votre résidence habituelle en Côte d'Ivoire: contrat de bail ou facture de CIE, SODECLI ou TELECOM.
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Preuve de votre situation économique en Côte d'Ivoire, qui correspond à votre situation personnelle c'est-à-dire : Employé(e)/ouvrier(ère) : <ul style="list-style-type: none"> • attestation de travail et bulletins de salaire des 3 derniers mois • attestation d'immatriculation de CNPS récente Fonctionnaire /employé(e) au service de l'administration publique : <ul style="list-style-type: none"> • ordre de mission Travailleur indépendant : <ul style="list-style-type: none"> • attestations fiscales • registre de commerce récent de votre entreprise (valable max. 6 mois) avec QR Code ou confirmation d'authenticité dans une enveloppe fermée Retraité(e) : <ul style="list-style-type: none"> • Preuve de paiements de pension Enfants/élèves/étudiants(es) : <ul style="list-style-type: none"> • acte de naissance • attestation de fréquentation ou d'études universitaires/professionnelles • preuves concernant la situation économique des parents (voir ci-dessus) Sans-emploi : <ul style="list-style-type: none"> • preuves concernant la situation économique des membres de famille (ex.: conjoint(e)) • documents prouvant le lien de parenté
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Des relevés de compte indiquant les mouvements de compte des 6 derniers mois. Pour les enfants / élèves / étudiants et les personnes sans emploi, les relevés bancaires de la personne susmentionnée doivent être présentés.
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Preuve de la situation familiale en Côte d'Ivoire (acte de mariage, actes de naissance des enfants biologiques)
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Pour les mineurs : la demande de visa doit être soumise par le représentant légal, en règle générale par les deux parents. Si un parent est empêché, une procuration légalisée doit être fournie pour la demande de visa. Si un seul parent a la garde, cela doit être prouvé (jugement de garde du Tribunal, certificat de décès d'un parent décédé). Si les mineurs voyagent seuls ou avec un seul parent ayant la tutelle légale : présenter l'autorisation parentale du parent non-voyageur.

<input type="checkbox"/>	<u>SUPPLÉMENTAIRE</u>	<u>Listes d'autres documents ci-dessous sont à présenter selon l'objet de votre voyage</u>
--------------------------	-----------------------	--

Documents obligatoires pour voyageurs d'affaires :

<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Lettre d'invitation effective du partenaire commercial allemand ou de l'organisation qui invite, indiquant son nom, ses coordonnées et sa signature. En outre, des preuves de contacts antérieurs et de relations commerciales peuvent être fournies (par exemple, factures d'importations précédentes, connaissements (Bills of Lading), documents de douane, courriers électroniques).
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Preuves de financement du voyage : soit : prise en charge des frais de séjour, écrite par l'entreprise allemande qui invite, conformément aux articles 66-68 de la loi sur le séjour (peut être inclus dans la lettre d'invitation). ou : preuve de financement du voyage par vos propres relevés bancaires ou ceux de votre employeur Pour les voyages d'affaires et les voyages officiels des demandeurs dans la fonction publique, un "ordre de mission" suffit généralement, pour les voyages des collaborateurs et des partenaires d'organisations d'envoi allemandes, l'invitation de l'organisation allemande suffit.
<input type="checkbox"/>	1 copie	Réservation d'hôtel

Documents obligatoires pour les visites (visite de famille ou d'ami) :

<input type="checkbox"/>	1 copie	Si vous financez vous-même le voyage : <ul style="list-style-type: none"> • lettre d'invitation informelle de la personne qui invite vivant en Allemagne • passeport ou carte d'identité / titre de séjour de la personne qui invite • preuves de votre relation personnelle ou de votre lien de parenté avec la personne qui vous invite (ex.: actes de naissances).
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Si celui qui vous invite finance le voyage : Original de la "déclaration de prise en charge «Verpflichtungserklärung gemäß §66-68 AufenthG"» que votre hôte peut obtenir auprès du service des étrangers allemand. Cette déclaration ne doit pas dater de plus de six mois.

Documents obligatoires pour les touristes :

<input type="checkbox"/>	1 copie	Plan de voyage avec itinéraire prévu et données correspondantes
<input type="checkbox"/>	1 copie	Les réservations d'hôtel
<input type="checkbox"/>	1 copie	Réservation de billet d'avion (prière ne pas payer un billet d'avion, seulement la réservation suffit)
<input type="checkbox"/>	1 copie	Si disponibles : factures d'hôtel des séjours antérieurs et des voyages en train/avion en Allemagne

Documents obligatoires pour les voyages d'entraînement d'essai de football :

<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Lettre d'invitation effective de l'intermédiaire sportif allemand contenant son nom, ses coordonnées et sa signature.
<input type="checkbox"/>	1 copie	Licence de l'intermédiaire sportif
<input type="checkbox"/>	1 Copie	Plan de voyage, si des clubs de différents États Schengen doivent être visités

<input type="checkbox"/>	1 Copie	Lettres d'invitation des clubs sportifs chez lesquels le test d'admission doit être effectué (alternativement : courriels des clubs et de l'intermédiaire sportif)
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Preuve de l'endroit où vous travaillez actuellement (par exemple, contrat ou certificat de l'association)
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Si le voyage est financé par celui qui vous invite : Original de la "déclaration de prise en charge «Verpflichtungserklärung gemäß §66-68 AufenthG"» que votre hôte peut obtenir auprès du service des étrangers allemand. Cette déclaration ne doit pas dater de plus de six mois.

Documents obligatoires pour traitement médical :

<input type="checkbox"/>	Original plus 1 copie	Confirmation par le médecin traitant en Côte d'Ivoire de votre capacité à voyager et qu'un traitement en Allemagne est absolument nécessaire.
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Protocole de soins
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Confirmation du rendez-vous d'examen et de traitement en Allemagne par l'établissement médical avec devis ou indication du coût du traitement
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Preuve de financement du séjour et du traitement : <ul style="list-style-type: none"> • soit en justifiant que les frais de traitement ont déjà été payés, • ou la preuve de ressources financières suffisantes, • ou présentation de l'original d'une déclaration de prise en charge «Verpflichtungserklärung gemäß §66-68 AufenthG"»

Documents obligatoires pour les voyages en vue de participer à des événements culturels :

<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Lettre d'invitation du partenaire culturel allemand indiquant son nom, ses coordonnées et sa signature.
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Preuves de financement du voyage : <ul style="list-style-type: none"> • soit par vos propres relevés bancaires, soit par les relevés bancaires de l'employeur ivoirien • ou une confirmation écrite du partenaire culturel allemand selon laquelle les frais seront pris en charge conformément aux articles 66 à 68 de la loi sur le séjour
<input type="checkbox"/>	1 copie	Si disponible : contrat avec le partenaire culturel allemand
<input type="checkbox"/>	original plus 1 copie	Si disponible : attestation d'inscription en tant qu'artiste du BURIDA / Ministère de la Culture
<input type="checkbox"/>	1 copie	Plusieurs preuves sur l'activité artistique antérieure (par ex. : articles de presse, press book, critiques)